

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 71 (1983)

**Heft:** [6-7]

**Rubrik:** Suisse : vie des associations

**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## ASF : les associations féminines, mal-aimées des media ?

L'Alliance de Sociétés Féminines Suisses veut améliorer son audience dans les organes d'information. Mais le fait de rassembler des centaines de milliers de membres ne lui facilite pas la tâche...



Le nouveau comité de l'ASF au grand complet

Photo Liliane Holländer

### Femmes tessinoises

Parmi les différents groupes de travail qui se sont formés lors de la discussion du thème « Femmes et media », j'ai choisi de participer à celui des Tessinoises, qui était dirigé par Mme Cristina Mauri-Bonzanigo, journaliste à la Radio-Télévision de la Suisse italienne. Il y avait là Mme Carla Bossi-Caroni, présidente de la Fédération tessinoise de Sociétés féminines<sup>1</sup>, et beaucoup de femmes engagées sur le plan politique.

Il y avait, aussi, un peu de rogne et de grogne dans l'air, car ces dames sortaient d'une expérience peu réjouissante : aux élections cantonales du dimanche précédent, le nombre des femmes élues au Grand Conseil venait de baisser de treize à sept sur nonante ! Aussi la discussion prit-elle vite le tour d'une analyse générale de la situation de la femme au Tessin.

La proportion des femmes exerçant une profession y est inférieure à la moyenne suisse et l'attachement aux modèles traditionnels de répartition des rôles reste très vif. En ce qui concerne les moyens d'information, ils manifestent, en ce moment, une certaine baisse de l'intérêt pour la cause des femmes, qu'il s'agisse de la TV, de la radio ou de la presse écrite. Il reste cependant à prouver, comme

le remarquait une participante, que les femmes font tous les efforts nécessaires pour y faire entendre leur voix.

De presse féminine, il n'y en a point, car on lit les périodiques italiens (on me cite, néanmoins, le journal L'Azione, financé par la Migros, qui est entièrement rédigé par des femmes) ; quant à la presse féministe... celles qui sont intéressées lisent Femmes Suisses ! Au reste, les avis sont partagés à ce sujet ; on craint beaucoup le repli sur un « ghetto » de femmes en matière d'information.

Mais alors, pourquoi faire partie d'associations féminines ? A cette question, posée par la soussignée, il n'y a pas eu de réponse. « Notre grand problème, c'est que nous manquons de confiance en nous-mêmes », a-t-on répété plusieurs fois. Les Tessinoises, qui m'entouraient ce jour-là, semblaient pourtant déborder de dynamisme. Si la plupart d'entre elles refusent de se qualifier de féministes, peut-être n'est-ce là que le fruit d'un malentendu qu'il conviendrait de dissiper. Un féminisme clairement assumé peut aider à surmonter bien des découragements. ● (sl)

<sup>1</sup> cf. article en pages cantonales.

« Nous souhaitons la pleine intégration des femmes dans la société et nous pensons que cette intégration contribuera à faire changer la société ; mais nous ne pensons pas qu'il faille commencer par changer la société pour que les femmes puissent y trouver leur place... » Cette phrase, prononcée par Mme Evelina Vogelbacher-Stampa, présidente sortante de l'ASF, résume bien l'esprit qui régnait les 22 et 23 avril dernier à Lugano, lors de l'Assemblée des déléguées de la grande organisation faïtière.

L'ASF compte environ 240 associations membres tant sur le plan suisse que sur le plan local et régional. Elle représente donc une grande partie de la population féminine suisse, bien qu'elle ne puisse affirmer la représenter dans son ensemble, du fait de l'absence dans ses rangs d'associations aussi importantes que les Femmes socialistes, les groupes féminins des syndicats et l'ADF.

### Réorganisation en cours

Une réorganisation est actuellement à l'étude avec la collaboration du Centre de Recherche pour la gestion des associations de l'Université de Fribourg. Il s'agit de conférer une plus grande efficacité au fonctionnement de l'organisation, sans pour autant renoncer à ce qui, aux yeux des responsables, en fait le principal atout ; le contact avec les groupes de la base, distribués sur tout le territoire suisse. C'est à Mme Lisa Bener-Wittwer<sup>1</sup>, juriste à Coire et nouvelle présidente, que reviendra la tâche de mener à bien cette évolution. Elle sera secondée par un comité lui aussi en partie renouvelé.

L'assemblée des 22 et 23 avril était placée sous le signe d'une des préoccupations majeures de l'ASF : les relations des associations féminines avec la presse et plus généralement la place accordée aux femmes dans les media. Une demi-journée a été consacrée à l'étude de ce thème, avec la participation de plusieurs représentantes de la presse écrite et audio-visuelle. Mme Lys Widmer-Zingg, rédactrice en chef de notre consœur alémanique *Mir Fraue*, a insisté sur la nécessité de maintenir en Suisse une presse féminine qui réponde aux nouvelles aspirations des femmes. Des organes comme *Mir Fraue* ou *Die Neue* (de création récente) en Suisse alémanique ainsi que *Femmes Suisses* en Suisse romande, devraient pouvoir occuper le créneau laissé vacant par la relative désaffection des femmes à l'égard d'une certaine presse féminine traditionnelle ; or, l'on constate que ces titres restent, par leur diffusion, très en-deçà de l'énorme potentiel que constitue le mouvement des femmes. (Suite page suivante)

Par ailleurs, l'ASF regrette que les media d'information générale fassent trop peu de place aux préoccupations des femmes. Sur ce point, on permettra à l'observatrice impartiale de faire quelques remarques dont le bien-fondé semble du reste apparaître également aux responsables de l'ASF. Les quotidiens, la radio et la télévision ne se font généralement pas prier pour aborder toutes les questions relatives à la condition féminine. Mais il est bien évident que les journalistes demandent des faits, des prises de position, des informations concrètes, bref : non pas du sensationnel, comme on le leur reproche, mais tout bonnement des événements.

## Travail caché

Or l'ASF, de par ses dimensions et sa structure très diversifiée, n'est pas toujours en mesure d'émettre rapidement des jugements tranchés sur tel ou tel problème d'actualité. En encourageant les femmes de la base à réfléchir et à se documenter sur les questions politiques et sociales, elle exerce certainement un rôle formateur important, et que la presse doit reconnaître ; mais ce travail caché ne colle pas toujours aux exigences des informateurs.

A la fin de l'Assemblée, les déléguées de l'ASF ont voté une résolution encourageant les associations membres « à se faire mieux connaître et à sortir de leur réserve dans les media... et... à soutenir les périodiques concernant la condition féminine en y souscrivant et en leur fournissant des textes ». Pour la petite histoire, on notera que le texte français original de la résolution comportait l'expression « périodiques de politique féministe ». Cette expression a déplu à la majorité des femmes présentes. La version finale, rédigée après coup, a néanmoins évité l'écueil de la banalisation en ne retenant pas le terme de « presse féminine », qui aurait pu faire croire, contre les intentions de l'Alliance, à un soutien aux publications féminines traditionnelles.

Silvia Lempfen

<sup>1</sup> Nous publierons dans notre prochain numéro une interview de Mme Bener-Wittwer.

## BPW : des invitées de marque

Les 30 avril et 1er mai 1983, l'Association suisse des femmes de carrières libérales et commerciales tenait son assemblée générale à Chexbres.

Mme Maxine Hays, présidente internationale, l'honorait de sa présence, ainsi que Mme Claude Rossignol, vice-présidente de la Fédération française et Mme Livia Ricci, qui représentait la Fédération italienne.

Pour la dernière fois, Mme Erna Hamburger, parvenue au terme de son mandat de présidente nationale, dirigea les débats avec son entrain et son sourire coutumiers. C'est Mme Franz Koenig, de Bâle, honorary secretary du bureau, qui lui succède. Deux nouvelles vice-présidentes ont également été élues en la personne de Mmes Liliane Mayor, professeuse à Sierre, et Thérèse Buhelmann, pharmacienne à Lucerne.

Parmi les thèmes proposés à la réflexion des sections pour 1984, celui de « La femme et l'art » a été retenu comme thème national. Et, pour entrer aussitôt en matière, l'une des boursières de l'Association, Isabelle Anderfuhrer, cantatrice, agrémenta la soirée d'un récital de lieder.

« Maternité et vie professionnelle ; biologie, tradition et liberté » fut le thème de la conférence du professeur Jeanne Hersch.

A ses auditrices, pourtant des femmes engagées dans une carrière professionnelle, elle a rappelé que les besoins élémentaires de l'enfant ne peuvent être satisfaits que par la mère à laquelle il est lié par des liens biologiques et culturels. Elle seule peut lui apporter la confiance et la sécurité qui sont les conditions de son courage et de son indépendance futurs.

Le progrès technologique a facilité à la femme l'accès au travail professionnel. La croissance des besoins la pousse à exercer une activité lucrative. Et les médias ont dévalué de façon acharnée la fonction maternelle. La femme se trouve en plein désarroi à l'heure actuelle.

Elle ne peut rejeter la tradition dont les données sont inscrites au fond de chacun de nous, au risque de perdre son identité dans la culture qui est la nôtre.

Le développement de la technique (les microprocesseurs) lui permettra de mieux concilier vie professionnelle et vie maternelle. Et si la femme doit lutter pour maintenir un certain nombre de conquêtes : la formation professionnelle, par exemple, elle devrait aussi revendiquer le droit d'interrompre une carrière durant un certain nombre d'années, tout en maintenant un contact avec sa profession, afin de pouvoir se réintégrer.

Cela n'est pas facile. Elle doit le vouloir. Mais nier notre propre substance c'est encourir, selon Jeanne Hersch, menace de néant et de mort. ● (f. br.)



Jeanne Hersch

Photo Pierre Pittet

Au cours de son séjour en Suisse, Mme Maxine Hays, présidente internationale des BPW, a également été l'hôte du club zurichois des BPW. Lors d'une réception dans la belle maison de corporation de la Meise, on a pu assister autour d'elle à la table d'honneur Mmes Verena Meyer, recteur de l'Université, Jenny Schneider, directeur du Musée National, Emilie Lieberherr, conseillère aux Etats et membre de l'exécutif de la ville, Elisabeth Kopp, conseillère nationale, Erna Hamburger, première femme professeuse dans une école polytechnique fédérale. Mme Hedi Lang avait dû se faire excuser.

Ne trouvez-vous pas que les femmes suisses ne font pas mauvaise figure, après tout ? (pbs)

## Les femmes protestantes et l'AVS

Comment inscrire l'égalité entre homme et femme dans l'AVS ? Et pour y parvenir, comment instaurer la solidarité entre femmes ?

C'est à cette double question que la Fédération suisse des femmes protestantes a consacré une journée d'information, samedi 23 avril, au Gymnase de Bienne.

Le communiqué final de l'assemblée exprime les conclusions de cette journée de travail : « Nous avons constaté que les conclusions de la Commission de la dixième révision de l'AVS ne correspondent pas à ce qu'on a promis aux femmes depuis des années, c'est-à-dire une refonte complète du système pour

introduire l'égalité entre hommes et femmes. Ces propositions ne répondent pas non plus aux attentes des femmes d'aujourd'hui qui veulent être considérées comme des personnes à part entière dans l'AVS.

« Les propositions n'apportent aucune modification fondamentale et n'améliorent pas la situation des femmes. Les femmes continuent à être traitées en fonction de leur état civil, ce qui crée des inégalités. Nous demandons donc un système où la constitution des rentes soit indépendante de l'état civil. Cette demande ne va pas à l'encontre de l'institution de la famille, comme on le prétend souvent. Une assurance indé-

pendante pour chaque conjoint est dans l'intérêt même de la famille, car celle-ci ne se maintient pas grâce à la dépendance économique de la femme, mais par un libre choix. La dépendance empoisonne les relations humaines. L'autonomie de la femme contribue, à nos yeux, à créer une relation de couple authentique.

« Nous considérons que l'AVS est une assurance sociale fondée sur la solidarité, et non une assurance privée. De ce fait, il faut tenir compte en premier lieu des plus défavorisés.

« Les participantes à la journée sont prêtes à s'engager pour que l'AVS soit révisée dans le sens d'une plus grande solidarité et de la prise en compte des femmes en tant que personnes à part entière ».

## ADF : lettre ouverte au Conseil fédéral

Voici le texte d'une lettre ouverte que l'Association Suisse pour les Droits de la Femme a adressé, le 25 avril dernier, aux conseillers fédéraux, avec copie aux membres du Conseil des Etats et du Conseil national :

« Dans plusieurs cantons de la Suisse centrale ont lieu en ce moment les Landsgemeinde annuelles. Nous ne voulons nullement sous-estimer leur valeur traditionnelle ainsi que l'esprit de démocratie absolue qu'elles représentent alors même que les votations et élections n'y sont ni secrètes ni précises. En somme, le peuple se réunit pour décider de son sort. On néglige toutefois totalement le fait que dans les cantons d'Appenzell RI et RE, ce « peuple » n'est composé que de la moitié de la population, c'est-à-dire des hommes.

» Des personnalités estimées du monde politique, économique et militaire accourent et se réjouissent à la vue de cette expression de démocratie à l'état pur et garantissent ainsi une grande publicité à cet événement.

» Or, le principe de l'égalité de droit entre hommes et femmes a atteint aujourd'hui une portée universelle, et l'époque des déclarations et conventions internationales avec réserves nationales semble définitivement révolue. Aussi le terme de démocratie ne peut-il être plus longtemps appliqué aux Landsgemeinde de ces cantons et à leur exclusivité liée au sexe.

» L'art. 74, al.4, de la Constitution fédérale, dit expressément qu'en matière de votation et d'élection dans les cantons et les communes, le droit cantonal demeure réservé. Dans son message du 14 novem-

bre 1974 sur l'égalité des droits entre hommes et femmes, le Conseil fédéral comptait avec optimisme sur l'effort des cantons d'Appenzell RI et RE afin d'introduire le suffrage féminin en matière cantonale et communale. Le résultat négatif du vote d'avril 1982 dans la Landsgemeinde d'Appenzell RI nous a ouvert les yeux.

» Il est donc grand temps que Conseil fédéral et Parlement mettent tout en œuvre pour que la femme soit reconnue sur l'ensemble du territoire de la Confédération en tant que citoyenne à part entière.

» Nous réclamons, de ce fait, l'abrogation de l'art. 74, al. 4, de la Constitution fédérale et son remplacement par le texte contenu dans l'art. 39, al. 1, du projet de révision totale de la Constitution, qui dit :

» Les Suisses domiciliés en Suisse qui ont le droit de vote en matière fédérale, l'ont aussi dans les matières cantonales et communales. »

## En Suisse : divers

### Egalité des salaires : ciel, un procès !

On avait beaucoup dit que les tribunaux seraient écrasés sous l'affluence des plaintes si l'al. 2 de l'art. 4 de la Constitution fédérale était accepté. Presque deux ans après le 14 juin 1981, la première action en justice vient de s'achever — provisoirement — devant le Tribunal administratif de Zurich. Celui-ci a rejeté la plainte déposée par six infirmières qui, comparant leur traitement à celui touché par des hommes dans d'autres emplois de l'administration municipale, avaient invoqué le principe de l'égalité de salaires pour un travail de valeur égale. Motifs du tribunal : il ne disposait pas des bases nécessaires pour pouvoir se déterminer. Or, d'une part, il a été dit et redit que l'al. 2 peut être invoqué directement devant les tribunaux ; d'autre part, si la notion de valeur égale paraît difficile à interpréter, il existe déjà une abondante jurisprudence provenant des pays industrialisés qui reconnaissent expressément le principe de l'égalité de salaires. L'affaire va se poursuivre devant le Tribunal fédéral.

(pbs)

### Service Croix-Rouge : Madame la major

Pour la première fois (le Service existe depuis avant la Seconde Guerre), les 4200 femmes — infirmières, laborantines, samaritaines, éclairceuses — qui le composent seront dirigées par une femme. Elisabeth Bickel-Duenner aura le grade de major ; elle dirige un commerce à Winterthour et exerce donc sa nouvelle tâche comme un officier de milice : formation technique de son « bataillon », fonction de représentation, liaison avec le médecin-chef de la Croix-Rouge, campagne de recrutement de nouvelles SCR. Je me souviens du temps où le plus haut grade auquel une SCR pouvait aspirer était celui de... sergent.. (pbs)

### Foire de Bâle : petit tour aux stands des organisations féminines

— Deux absentes : l'Alliance de sociétés féminines et l'OFRA.

— Le stand traditionnel « Frau und Politik » est placé cette année sous le thème de la communication : « Parler ensemble, écouter l'opinion de l'autre ». Sont absentes les organisations POCH, mais se côtoient femmes libérales, radicales, socialistes, évangélistes, démochrétiennes. Plusieurs dépliants soulignent la nécessité pour les femmes, même intégrées dans les partis, d'avoir un groupement féminin pour défendre leur position, favoriser les candidatures féminines, etc. D'autres rappellent que l'égalité est loin d'être réalisée dans les faits. Les femmes du parti évangélique annoncent la création à Zurich d'une communauté de travail pour la promotion de la femme, ouverte aussi aux femmes d'autres partis.

— Des représentantes de la Fédération des femmes protestantes et de la Ligue des femmes catholiques se côtoient aussi autour d'une même table : on y trouve, entre autres, un dépliant présentant ensemble les groupements protestants de Neuchâtel, du Jura et du Jura bernois.

— La section bâloise de l'ADF a mis sur pied une « librairie des femmes » bien montée et qui fait de bonnes affaires. Mais pourquoi y trouve-t-on *La poudre de sourire*, de Marie Métrailler ou *Moi, Adeline, accoucheuse* en allemand seulement ?

— Ce n'est pas là malheureusement le seul signe de la désaffection des Romandes pour la Journée de la Femme à la Foire de Bâle. Alors que la première fois, au lendemain du Congrès de Berne, on avait l'impression de se retrouver dans un grand rassemblement des femmes de toute la Suisse, cette 8e Journée m'a paru marquée par l'effacement de la Suisse romande : pas de presse féministe romande sur les tables, pas de présentation des associations romandes, bref peu de choses à quoi les visiteuses romandes ou tessinoises puissent s'identifier, qui les aident à se sentir chez elles, elles aussi. D'où leur participation

déclinante, d'où l'année prochaine un moindre effort de leur part pour se présenter au moins par le papier dans cette entreprise qui devrait rester l'affaire des femmes suisses, et non des alémaniques seulement.

La Suisse romande, y compris FS, doit s'interroger et voir comment faire pour ne pas laisser se développer ce cercle vicieux. (pbs)

### Ubi Gaius, ibi Gaia

Monsieur est fonctionnaire à Berne, Madame à Granges (SO), un travail qui l'oblige à y passer la nuit. Comme avant son mariage elle est devenue conseillère municipale à Granges, elle décide, avec l'accord de son mari, d'y conserver son domicile et d'y poursuivre sa carrière politique. Mais le Tribunal fédéral ne l'entend pas de cette oreille. Madame doit suivre son mari et renoncer à sa carrière politique à Granges. Telle est la règle actuelle, et le TF ne peut pas aller contre, même s'il reconnaît qu'une autre solution eût été plus conforme aux réalités actuelles. Donc, changeons la règle, c'est-à-dire le Code civil. (pbs)

